



On vous dit tout du partage des Profits à Sopra ! Dividendes, Intéressement, Participation, Salaire, ...

S3i est intervenu vigoureusement au CSE en février en s'adressant au DG, M. MALARGE, et au DAF, M. du VIGNAUX, en faisant suite à leur annonce indiquant que « *de façon constante, l'entreprise distribue 35% de ses résultats en dividendes aux actionnaires et **qu'elle conserve 65% pour ses besoins*** ».

De fait, l'augmentation des dividendes cette année sera de plus de **8%**.

A notre 1^{ère} demande de savoir combien l'entreprise avait insufflé en augmentation de la masse salariale lors du dernier CRH, nous n'avons reçu aucune réponse claire, hormis que « *cela n'a rien à voir* » et que « *l'intéressement versé en 2024 au titre de 2023 sera de **1460 € brut*** ».

Ce qui est clair, c'est que le % d'augmentation en CRH sera très loin de 8% !

A notre 2^{ème} demande de savoir ce que l'entreprise va faire des économies effectuées nationalement sur la réduction de 25 à 30% des m² de nos sites, représentant par an **9,2 M€** dès cette année et **13,9 M€** en 2025/2026, en mettant celle-ci en regard du coût total et minime de **2,2 M€** en 2023 des indemnités télétravail versé à l'ensemble des salariés ?

Là aussi, la direction n'a formulé aucune réponse claire.

Alors que passer de **20 à 45 €** l'indemnité télétravail, comme le revendique **S3i**, c'est moins de **3 M€/an** soit environ seulement 20% des économies réalisées !

A notre 3^{ème} demande concernant les incohérences suivantes :

- intéressement d'UES distribué identiquement en France pour SSG, I2S, SBS, SHRS (20.000 salariés) calculé sur le ROA du Groupe Monde (50.000 salariés),
- participation normale distribuée à I2S, pour 455 € en 2023 sur leurs efforts,
- aucune participation à SSG, du fait que c'est la société mère qui supporte les acquisitions et donc ne rémunère pas sciemment les efforts des salariés.

Là aussi, la direction n'a formulé aucune réponse : elle n'ose plus indiquer, comme les années précédentes, que l'intéressement en avait tenu compte, puisque le traitement différencié des salariés dans l'UES est démontré !

S3i a fait les recommandations légitimes suivantes à la Direction :

- **distribuer autant d'€ aux salariés qu'aux actionnaires et ne garder que 1/3 des résultats pour les investissements/achats, sinon de fait ce sont les salariés qui financent les acquisitions en bonne partie, en leur serrant la ceinture,**
- **mettre en place un accord de participation dérogatoire permettant à chaque salarié de l'UES d'avoir une participation au regard de leurs efforts.**

Bien évidemment, S3i agit au plus près de l'intérêt des salariés Sopra !



À partir de cette année, les salariés utilisant leur compte personnel de formation (CPF) devront payer une partie des coûts de formation.

Le montant minimum de cette participation financière sera d'au moins 10% du coût total de la formation.

Les demandeurs d'emploi et les salariés bénéficiant d'une aide de leur employeur en seront exemptés. De plus, il est aussi interdit de céder les droits du CPF à des tiers.



Télétravail : Prise en charge des frais ?

Si, pour Sopra Steria, le télétravail a permis indéniablement de réduire les coûts relatifs à l'immobilier et toutes les charges associées comme les consommations d'énergies, il serait aussi juste de dire que les coûts ont été reportés sur les salariés.

Une question a été soulevée par plusieurs salariés ces derniers jours : Sopra Steria peut-il nous indemniser et contribuer à notre facture d'énergie lorsque nous travaillons à distance ?

L'accord relatif au télétravail, signé par les syndicats historiques de Sopra Steria, est loin d'être satisfaisant.

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, cet accord d'UES prévoit une indemnité mensuelle de seulement 20€ jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine.

Lorsque l'on compare à d'autres entreprises du secteur, telles qu'Altran, qui offre 3,25€ par jour dès le premier jour de télétravail, notre indemnité est **TRES nettement inférieure.**

La situation est d'autant plus préoccupante que le coût de l'électricité ne cesse d'augmenter.



Cette situation pèse lourdement sur notre pouvoir d'achat. La commission de suivi, composée de deux représentants d'AVENIR, deux TraidUnion, et de deux membres de la direction. Elle se réunit annuellement.

Mais, nous sommes nombreux à considérer qu'il est impératif de retourner à la table des négociations pour revoir cet accord et prendre des mesures justes afin de soutenir notre pouvoir d'achat dans cette période compliquée. Il est temps d'obtenir une meilleure reconnaissance de notre travail à distance.



Chèques Noël 2023 et 2024 à I2S : la boulette de 60k€ qui vous est passée sous le nez à cause CGTraidUnion et des élus CGC de la mandature précédente

Comme à chaque fois que nous instruisons les sujets, nous avons le fin mot de l'histoire et ne pouvons que constater que nous avons raison sur la spoliation des salariés **I2S**. Nous avons vraiment raison **au grand dam de la CGTraidUnion** et des anciens élus **CFE-CGC**. Une erreur de 60 k€, commise par l'ancien trésorier **TraidUnion**, confirmé lors du CSE I2S de février par le nouveau trésorier **TraidUnion**, qui vous a privé de 30 € de plus sur vos chèques Noël 2023 qui auraient pu être de 160 € au lieu de 130 €.

Contrairement à la propagande de **TraidUnion** dans une de leur communication à **I2S** :

La boulette des 60 k€ permettra bien de financer les chèques Noël 2024 et leur valeur à 130€. Il est toujours très agaçant de constater une certaine désinformation qui ne sert pas l'intérêt des salariés mais uniquement celui de certains syndicats.

- **NON** les caisses du CSE ne seront pas cramées avec l'augmentation des chèques Noël.
- Des syndicats comme **S3i** sont autant, voir plus responsables que certaines autres organisations syndicales qui ne travaillent pas les sujets qu'ils portent en CSE.
- **OUI et grâce à l'acharnement de S3i** depuis septembre 2023, le chèque Noël 2024 sera de 130 € contre la proposition de **TraidUnion** d'un chèque à 100€ (voté lors du CSE I2S de Janvier 2023).

Quand la justice remet de l'ordre dans les élections chez Sopra Steria et invalide 2 élus AVENIR

Le jugement est tombé fin Février. La justice déclare non valable l'élection de 2 élus AVENIR. D'autres procédures, lancées par **S3i**, sont en cours pour remettre de la justice au sein des différents CSE. Gageons que la justice joue son rôle dans le micmac **CGT CFE CFDT Solidaires UNSA** chez **SSG** et **I2S**.

« CRH » des actionnaires : +8% « CRH » salariés : des miettes avec une faible augmentation ?

8,13% : c'est l'augmentation des dividendes pour les actionnaires pour 2024. Et vous, aurez-vous 8% d'augmentation ? Les restitutions CRH des salariés se feront en Mars au CSE mais on a déjà une petite idée du résultat pour vous.

Liste de vos contacts S3i-IDF & Régions

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Auvergne Rhône-Alpes

Sylvain PERNAUD	I2S	Lyon	sopra-lyon@s3i-france.com
Adel REDISSI	SSG		
Rolande FORGE	I2S	Roanne	sopra-roanne@s3i-france.com

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Hauts de France

Michel BUDZICH	I2S	Lille	sopra-lille@s3i-france.com
Cédric FRANCOIS	I2S		
Jean-François DELEU	I2S		

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Ile de France

Jean-Pierre BATTISTI	I2S	Latitude	sopra-idf@s3i-france.com
Belkacem BELBAHI	SSG		
Ahmed OUMIMOUN	I2S		
Franck GANIZATE	I2S		
Jean-Christophe LEJEUNE	SSG		
Milena AMOSSE	SSG		
Belkacem BELBAHI	SSG		
Stéphane DRIARD	I2S		

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Pays de la Loire

Yann JAFRELOT	SSG	Nantes	sopra-nantes-rennes@s3i-france.com
Paul FRESNAY	I2S	Rennes	

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Occitanie

Alain MARTINEZ	I2S	Toulouse	sopra-toulouse@s3i-france.com
----------------	-----	----------	--

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Provence Alpes Côte d'Azur

Patrick VERBAEYS	I2S	Aix	sopra-aix@s3i-france.com
Anne ETIENNE DELANDRE	I2S		
Marta MASTERNAK	I2S	Sophia	sopra-sophia@s3i-france.com
Marc DUMONT	I2S		

Adhésion 2024

Salariés, chômeurs et retraités du secteur numérique nous souhaitons créer une force indépendante moderne pour défendre les intérêts collectifs et individuels des salariés de la branche syntec.

Je soussigné(e) :

<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame			
Nom :	Prénom :
Né(e) le :/...../.....	Lieu de Naissance :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone Portable :
Mail perso :	Mail pro :

Déclare donner mon soutien / adhésion au Syndicat S3i en tant que :

- Sympathisant : règlement du soutien au syndicat en un seul virement de 40 € effectué ce jour (cela donne accès au soutien du syndicat et support juridique, positionnement : contact@s3i-france.com).
- Adhérent : règlement de la cotisation par virement.

ADHESION CONFIDENTIELLE A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

A la vue de la situation économique difficile et aider le pouvoir d'achat, sur proposition du Bureau Exécutif a entériner par l'Assemblée Générale 2024, le montant de la cotisation 2024 pour une année pleine est de :

- Ancien travailleur sans activité (chômeur) ou retraité de la branche : 40 €
- Adhérent Non cadre Roanne : 40€
- Adhérent Non cadre : 60€
- Adhérent Cadre : 100 €

Pour les renouvellements d'adhésion : le montant total de la cotisation annuelle ci-dessus doit être réglé en totalité avant le 31/12/2024.

Pour les nouvelles adhésions en cours d'année : le prorata s'applique au nombre de mois pleins restants jusqu'au 31/12/2024 (exemple adhésion au 1^{er} juillet = paiement du prorata de 6 mois/12).

L'adhésion est obligatoire pour être : candidat(e) aux prochaines élections du CSE (élus CSE titulaires / suppléants) / désigné RP (Représentants de Proximité) / désigné Délégué Syndical (DS). La cotisation versée permet de bénéficier d'un crédit d'impôts à hauteur de 66% (Somme à déclarer dans la partie 7 - réduction et crédit d'impôt - Cotisation syndicales des salariés - case 7AC). Justificatif annuel sera fourni par le trésorier du syndicat et à chaque demande.

Modalités de règlement de la cotisation :	<input type="checkbox"/> En une seule fois : € par virement effectué ce jour (montant intégral de la cotisation)
	<input type="checkbox"/> En plusieurs fois : € x ... virement(s) en fois chaque <input type="checkbox"/> 6 mois, <input type="checkbox"/> 3 mois, <input type="checkbox"/> mois
1 ^{er} virement effectué ce jour	diviser la cotisation à payer par la périodicité choisie sur la période restante de l'année.
Employeur :	<input type="checkbox"/> SSG <input type="checkbox"/> I2S <input type="checkbox"/> SHRS <input type="checkbox"/> SBS <input type="checkbox"/> IBM <input type="checkbox"/> INETUM / Site :
	<input type="checkbox"/> Autre / Société et Adresse :
Statut :	<input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Non cadre Coefficient Syntec <input type="checkbox"/> Chômeur <input type="checkbox"/> Retraité Ancienneté (anc. dans coef.)
Mandats en cours :
<input type="checkbox"/> Je souhaite être candidat(e) aux prochaines élections de mon entreprise qui ont lieu	

Fait à : Le :

Signature :

Adresse postale : Syndicat S3i – C/O ABC LIV –
 47 Rue Marcel DASSAULT – 92514 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
 renvoyer le formulaire à : contact@s3i-france.com

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet :

<http://www.s3i-france.com/>



Pour nous contacter concernant une adhésion : adhésion@s3i-france.com

Avoir des élus **S3i** chez **Sopra STERIA**, c'est avoir des représentants pour un dialogue social ouvert constructif et pragmatique ...
 L'alliance **CGT/Solidaires Informatique**, c'est comme un hamster qui tourne H24 dans sa roue.



Faites la grève, faites des expertises, faites des déclarations en CSE, Mais surtout ne faites pas avancer l'entreprise et Cultivez la Grève au Travail.

L'entreprise, ce sont d'abord des hommes et des femmes, jeunes ou un peu moins jeunes, qui s'engagent dans leur travail, pour faire avancer l'entreprise et ses salariés. **S3i** le rappelle : sans vous, l'entreprise n'est qu'une coquille vide ... Sans votre implication, l'entreprise n'est rien. Sans représentant du personnel pour défendre les salariés, l'entreprise avance à marche forcée sans tenir compte de vos difficultés, de la défense de vos droits, de l'acquisition des avantages qu'elle vous « doigt. »

S3i est déjà au côté de 35000 salariés dans la branche du Numérique. Rejoignez le syndicat des salariés du Numérique qui monte !!!

Téléchargez le bulletin d'adhésion 2024 à **S3i** en cliquant [sur le lien suivant.](#)

